



DELIBERATION N° 7 - POINT 7

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 26 AVRIL 2019

AUTORISATION A DONNER AU DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE
MINISTERE DE L'INTERIEUR POUR BENEFICIER D'UN INSPECTEUR SECURITE ET SANTE AU
TRAVAIL

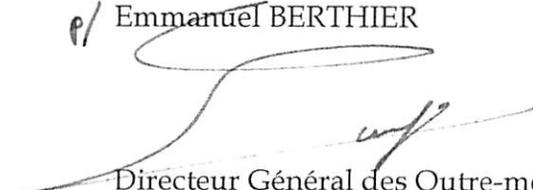
Le Conseil d'administration de LADOM, réuni le vendredi 26 avril 2019, donne l'autorisation au Directeur Général de signer une convention avec le Ministère de l'Intérieur pour bénéficier d'un inspecteur sécurité et santé au travail.

Nombre de présents : 8
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

VOTE

Pas d'abstention
Pas de voix contre

Pour la DGOM,
Emmanuel BERTHIER


Directeur Général des Outre-mer

Pour LADOM,
Philippe JOCK


Président du Conseil d'Administration